



Expérimentation des boutons auriculaires comme mode d'identification à destination de la filière viande

Comme présenté dans « équ'idée » n° 68, un système d'identification basé sur l'utilisation de boutons auriculaires est en cours de test. Posés par l'éleveur, les boutons auriculaires remplacent le relevé de signalement et la pose du transpondeur, qui sont tous deux obligatoirement réalisés par une personne habilitée. Ce nouveau système allègerait donc les coûts de l'identification pour des poulains destinés à une filière peu rémunératrice.

A l'étude depuis 2006, le système d'identification des équidés par boutons auriculaires prend forme petit à petit et devrait être homologué pour les naissances 2011, sous réserve d'une évolution de la réglementation dans les temps.

Il n'a pas été possible de mettre au point des boutons auriculaires spécifiques pour les équidés. En effet, cette opération serait assez lourde et coûteuse : aucun fabricant ne serait prêt à se lancer pour une aussi petite filière (vraisemblablement pas plus de 8000 chevaux concernés par an en période de routine).

Le fabricant Allflex a apporté son soutien à l'opération depuis son début et a permis de tester plusieurs types de boucles auriculaires. C'est finalement sur un bouton destiné aux ovins que le choix s'est porté. Petit et rond, ce bouton est en test depuis 2008 ; Allflex a proposé de le réaliser dans une couleur marron, ce qui le rend ainsi assez discret. Il contient le transpondeur, qui respecte la norme concernant les transpondeurs prévus pour l'identification animale, et reste lisible par les lecteurs utilisés dans la filière.

Principaux pré-requis concernant le matériel



L'emplacement et la forme du bouton auriculaire doivent limiter les risques d'arrachage qui pourraient apparaître notamment lors de jeu entre individus



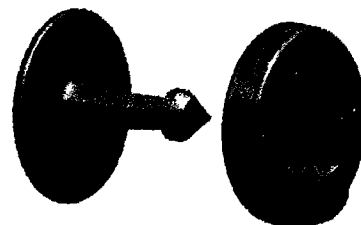
Le bouton auriculaire doit se voir le moins possible et ne pas gêner le cheval

Les boutons auriculaires doivent :

- rester discrets (le bouton doit se voir le moins possible),
- ne pas comprimer l'oreille et permettre une bonne cicatrisation,
- ne pas gêner le cheval,
- éviter au maximum les risques d'arrachage (soit par jeu entre individus, soit par accrochage dans l'environnement du cheval),
- offrir les mêmes facilités et les mêmes performances pour l'identification de l'animal (être lisible pour les contrôles d'identification, être pérenne dans le temps...),
- comporter un transpondeur aux normes en vigueur pour l'identification animale (puisque le transpondeur a été rendu obligatoire par la réglementation européenne en 2008),
- apporter une réduction notable des coûts de l'identification pour les animaux concernés,
- permettre une identification au plus près de la naissance.

Expérimentation du bouton ovin Allflex

Une expérimentation a été menée sur 2008 et 2009 avec pour objectif de valider l'utilisation du matériel sur les équidés et d'aboutir à un agrément officiel pour son utilisation en routine. D'abord un puis deux boutons auriculaires (un inerte et l'autre électronique) ont été posés sur 800 poulains de trait au total. Il est possible de boucler indifféremment les mâles et les femelles, même si les éleveurs préfèrent réserver ce mode d'identification aux mâles, plus souvent destinés à la viande que les femelles.



Le principal critère évalué dans cette expérimentation était la tenue dans le temps.

Après ces deux années d'expérimentation, on peut estimer le pourcentage de cas où l'identification doit être refaite (chute de l'une des deux boucles ou retrait pour une raison ou une autre, mais le plus souvent pour cause d'infection) entre 7 et 10%.

Le principal frein reconnu pour ce mode d'identification est le risque d'infections, plus fréquentes sur les équidés que sur les bovins ; cette difficulté a également été rencontrée dans la filière ovine. C'est donc sur ce point que vont se concentrer les efforts d'amélioration du système, notamment sur l'étude des origines du problème et sur les modalités d'utilisation.

Le système reste malgré cela fiable, et permet une identification rapide des poulains destinés à la viande. Il a donc été décidé de le proposer aux éleveurs à partir de 2011, tout en les tenant informés des imperfections et des défaillances possibles. Pour cela des travaux d'aménagement de la réglementation française doivent être finalisés, en vue d'une parution des textes pour la saison 2011.

Une consultation téléphonique des éleveurs qui ont participé aux expérimentations leur a permis de manifester leur intérêt pour ce système d'identification, jugé rapide, pratique et bon marché. Le principal facteur qui pourrait les amener à abandonner ce système est l'infection de l'oreille.

Répercussions sur la certification des origines

En ce qui concerne les origines des poulains bouclés, les modalités de certification deviennent un peu différentes.

Avec une identification par relevé de signalement et pose de transpondeur réalisée par une personne habilitée, les origines étaient certifiées de fait, puisque l'identificateur réalisait les opérations d'identification avant sevrage : il pouvait ainsi vérifier

l'identité de la mère et attester que le poulain identifié en était bien le produit. Les origines étaient ainsi certifiées lors de l'identification de l'animal.

Avec la pose de boutons auriculaires par l'éleveur, il n'y a plus d'intervention d'une personne habilitée et donc plus de certification des origines par un tiers. Celles-ci sont donc déclarées par l'éleveur.

Dans tous les cas, les poulains identifiés par boutons auriculaires devront avoir leurs origines certifiées s'ils changent d'orientation et passent d'une destination viande à une destination reproduction. Cette certification pourra se réaliser :

- soit avant sevrage (dans ce cas, une personne habilitée doit vérifier l'identité de la mère et confirmer que le poulain en est bien le produit),
- soit après sevrage (dans ce cas, la certification ne peut se faire que par contrôle de filiation, ce qui occasionne des frais plus importants).

Face à ces nouveautés, les stud-books ont la possibilité de choisir s'ils souhaitent inscrire les poulains bouclés ou non. Trois possibilités leur ont été aménagées, chacune étant assortie d'une proposition de rédaction du règlement :

- Laisser le règlement de stud-book en l'état, ce qui revient à exiger le signalement pour l'inscription au stud-book. Les poulains bouclés ne sont, dans ce cas, pas inscrits au stud-book,
- Changer le règlement de stud-book (en introduisant la possibilité de poser des boutons auriculaires) pour accepter les poulains bouclés mais exiger la certification des origines et le débouclage pour la mise à la reproduction et/ou l'inscription au programme d'élevage,
- Changer le règlement de stud-book (en introduisant la possibilité de poser des boutons auriculaires) pour accepter les poulains bouclés, mais exiger la certification des origines pour la mise à la reproduction et/ou l'inscription au programme d'élevage.

Conclusion

Les travaux de modification réglementaire sont engagés, avec pour objectif d'aboutir pour fin 2010, en vue d'une ouverture du système en routine en 2011. Les stud-books vont donc statuer sur l'inscription ou non des poulains bouclés dans leur race, d'ici l'automne 2010.

Des travaux complémentaires visant à rechercher les facteurs favorisant les infections pourraient être engagés en parallèle, pour améliorer la connaissance de la physiologie du cheval et l'utilisation du matériel.

Delphine de Cadolle



Avec la pose de boutons auriculaires les origines du poulain ne sont plus certifiées par un tiers